

# PROGRAMME MIGRATIONS

## L'équipe pédagogique 2018-2019

- **Christophe Pouly**, Avocat, auteur-rédacteur Editions législative
- **Louis Imbert**, Doctorant à l'École de droit, Sciences Po
- **Claire Bruggiamosca**, Avocate
- **Jean-Philippe Foegle**, Doctorant-ATER (Paris X - Nanterre)
- **Françoise Gardes**, Avocate
- **Magalie Guadalupe-Miranda**, Avocate
- **Anne-Laure Lacoste**, Avocate

## Les projets 2018-2019

### Projet 1 : La régularisation des travailleurs sans-papiers

A la fin des années 2000, alors que le gouvernement s'engageait dans une politique dite d'immigration choisie, privilégiant l'immigration d'une main d'œuvre qualifiée, l'économie connaissait une pénurie de main d'œuvre peu ou pas qualifiée. A partir du 12 octobre 2009, appuyés par la Confédération générale des travailleurs (CGT) près de 6 000 travailleurs sans-papiers se sont mis en grève afin d'exiger leur régularisation. En 2012, le gouvernement incitait les préfets à examiner avec bienveillance les demandes de régularisation de travailleurs sans-papiers, sous réserve qu'ils justifient des conditions strictes posées par voie de circulaire. C'est dans ce contexte que, depuis ce mouvement, la préfecture de Police et la CGT ont décidé de mettre en place un espace informel de discussion afin d'apprécier, au cas par cas, l'opportunité de la régularisation de travailleurs en situation irrégulière. Les étudiants associés à ce projet participent aux permanences du syndicat au cours desquelles les travailleurs étrangers leur soumettent leur dossier et assistent aux réunions organisées avec la préfecture de police.

**Partenaire : La CGT**

**Tutrice : Claire Bruggiamosca, Avocate**

## **Projet 2 : Dublin Varsovie : un voyage qui finit mal**

Tournée vers les actions d'insertion et de lutte contre la pauvreté, l'association Habitat-Cité, pour des raisons historiques, travaille avec des populations russophones et roumanophones en Ile-de-France et ce public reste majoritaire pour bon nombre des actions qu'elle mène dans le domaine de l'accès aux droits. Pour cette raison, l'association s'est trouvé confronté à la question de la demande d'asile des personnes en provenance du Caucase et, par voie de conséquences, au renvoi de ces personnes notamment en Pologne en application du règlement Dublin. Or, depuis de nombreuses années, le traitement des demandes d'asile par les autorités polonaises semble connaître des défaillances, notamment lorsqu'il s'agit de ressortissants russes d'origine tchéchènes, au point qu'en 2008, le ministre chargé de l'immigration avait décidé de suspendre temporairement les renvois vers ce pays. Les étudiants associés à ce projet devront donc réaliser une étude sur la mise en œuvre de la procédure Dublin et enquêter sur les conditions de prises en charge, par les autorités polonaises, des demandeurs d'asile.

**Partenaire : Habitat Cité**

**Tutrice : Françoise Gardes, Avocate**

## **Projet 3 : Amicus Curiae - Contentieux des actes administratifs**

Le droit de l'immigration est un champ privilégié de la pratique de l'intervention volontaire, qui s'est d'abord développée devant la Cour européenne des droits de l'homme, mais aussi plus récemment devant le Conseil constitutionnel depuis l'institution de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC). L'intervention volontaire, appelée aussi Amicus Curiae, permet d'apporter, à la juridiction, un éclairage sur l'enjeu du litige, dépassant le cas individuel dont elle est saisie. Il s'agit de faire valoir une expertise susceptible d'avoir, dans certains cas, avoir une influence sur le droit positif. Le GISTI a accepté d'intégrer nos étudiants dans le groupe de travail dédié aux interventions volontaires. Ce projet est toutefois soumis aux contraintes de la procédure et de ces délais, souvent très courts. Et les étudiants doivent être réactifs, rapides, et disposer d'une capacité à fournir un travail complexe en peu de temps. Depuis le début de l'année, deux interventions volontaires ont été admises devant la Cour EDH et une censure partielle a été obtenue devant le Conseil constitutionnel.

**Partenaire : GISTI**

**Tuteur : Jean Philippe Foegle, Doctorant-Ater (Université de Nanterre)**

## **Projet 4 : Espace Santé de Droit - La procédure Dublin nuit gravement à la santé**

Depuis l'adoption du paquet Asile le 26 juin 2013 et la transposition en droit interne le 29 juillet 2015, la procédure Dublin est systématiquement mise en œuvre pour toute demande d'asile et chaque gouvernement, depuis, s'est fixé d'exécuter tous les transferts, sans que ne soit pris en considération d'autres éléments de la situation personnelle qui seraient susceptibles d'y faire obstacle. C'est dans ce contexte que des demandeurs d'asile, souffrant de pathologies plus ou moins graves, sont renvoyés sans discernement et sans s'assurer que des soins adéquats seront assurés à l'issue de la procédure. Il appartient aux étudiants d'établir un état des lieux des pratiques préfectorales puis de réfléchir aux fondements et moyens juridiques d'assurer une protection effective des demandeurs d'asile en procédure de transfert.

**Partenaire : COMEDE**

**Tutrice : Anne-Laure Lacoste, Avocate**

## **Projet 5 : Rétention des personnes dublinées**

La rétention des personnes en demande d'asile sous procédure « Dublin » a connu de nombreux rebondissements juridiques ces dernières années, jusqu'à sa censure par la Cour de cassation en septembre 2017. La loi du 20 mars 2018 instaure un nouveau régime. Analyser ce nouveau cadre juridique paraît pertinent, notamment au regard des conséquences sur les droits des personnes. A l'heure où la politique d'immigration actuelle met un accent particulier sur la mise en œuvre des procédures « Dublin », au regard de ce contexte et des enjeux pour les personnes étrangères retenues, il est essentiel d'identifier et d'analyser les pratiques administratives. Les étudiants ont pour mission d'identifier et d'analyser des pratiques administratives et jurisprudentielles qui font obstacle à une véritable appréciation des risques encourus par les personnes retenues en cas de retour dans le pays de renvoi et de la possibilité d'y faire examiner sa demande d'asile et analyser la prise en compte dans le cadre de la rétention de la vulnérabilité particulière de ces personnes.

**Partenaire : CIMADE**

**Tutrice : Magali Guadalupe-Miranda, Avocate**